

Saisie par CRPF : (tampon de la date d'arrivée au CRPF)





FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF ELABORER UN DOCUMENT DE GESTION DURABLE (AIDE DE LA REGION)

Demande PSG individuel

La demande de subvention doit être déposée avant tout engagement des dépenses (devis non engagé et aucune facture payée).

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (qui percevra la subvention, en cohérence avec le RIB)					
Cocher obligatoirement une des 3 cases ci-dessous : □ Propriétaire (individuel) ou □ Indivision (plusieurs propriétaires) ou □ personne morale (avec SIRET obligatoire)					
CIVILITE: (le cas échéant)					
NOM du demandeur, du mandataire en cas d'indivision, ou RAISON SOCIALE pour les personnes morales (ou nom du GF ou de la SCI ou autre					
structure et nom de son représentant) :					
Prénom :					
Pour les personnes morales :					
Nom du représentant légal :					
Prénom du représentant légal :					
N° SIRET (pour les GF, SCI, Associations) : _ _ _ _ _					
Le numéro SIRET peut être retrouvé facilement sur le site Internet http://www.manageo.fr/					
COORDONNÉES DU PROPRIETAIRE DEMANDEUR (personne physique ou morale)					
Adresse:					
Code postal : Commune : Téléphone (obligatoire) : Téléphone portable :					
Téléphone (obligatoire) : Téléphone portable : Téléphone portable :					
*Renseignement obligatoire : l'accusé de réception de la Région vous parviendra par mail.					
OBJET DE LA DEMANDE					
□ Sollicite auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes une aide pour la réalisation d'un premier Plan Simple de Gestion volontaire :					
 Aucun PSG, en vigueur ou échu, n'a été précédemment agréé par le CRPF ni pour le propriétaire, ni pour les parcelles concernées, (au nom du propriétaire ou à celui d'un précédent propriétaire), PSG non obligatoire (propriété boisée de plus de 10 ha, et de moins de 25 ha d'un seul tenant) 					
CARACTERISTIQUES DE LA DEMANDE					
Nom de la forêt ou lieu-dit :					

Surface	:	ha		_ ca	a	
Nombre	re de blocs : (sans aucun bloc de plus de 25 ha d'un seul tenant)					
Départe	ment :					
Commu	nes de situation :					
Demand	leur assujetti à la TVA (attestation d	ci-jointe) :	OUI 🗆	NON □		
NATUR	E DU PRESTATAIRE					
Ce docı	ment de gestion sera rédigé par :					
□ Coop	pérative forestière, dénomination :					
□ Ехре	rt forestier agréé, Mr / Mme :					
☐ Gest	ionnaire forestier professionnel, Mi	· / Mme :				
CERTIF de validité	CICATION DE LA GESTION FORI	ESTIERE (India	uer le système d	le certification, par ex : P	EFC, le numéro d'adhérent et la date	
Système	:N°ac	lhésion :		valable jusqu'au:		
PLAN [DE FINANCEMENT					
Dépens	es présentées :					
	Montant du devis (ci-joint) :			€1		
	Surface concernée :			ha		
Recette		50 C / L				
	Montant de l'aide sollicitée : 500 € +			€		
	L'aide régionale est plafonnée à : 1.500 € (ou au montant HT / TTC du devis si inférieur à 1500€)					
	D'où l'aide sollicitée :			€		
⇒ L'aide	e définitive sera recalculée sur la base	e de la surface et	fective du PSG	agréé et de la facture	acquittée et ne pourra en aucun	

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

- Faire réaliser, par une coopérative, un expert forestier ou un gestionnaire forestier professionnel agréé, un Plan Simple de Gestion volontaire (PSG),
- Transmettre ce PSG au CRPF en double exemplaire pour agrément,
- Faire apparaître dans ce PSG : « financé avec l'aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes »,
- Adhérer à un organisme de certification de la gestion forestière durable (PEFC, FSC, etc.).
- Mettre en œuvre le programme de coupes et travaux prévu dans le PSG agréé.
- Pour la demande de paiement, je m'engage à adresser à la Région au plus tard 30 mois après le vote de la subvention par le Conseil régional, les pièces suivantes :
 - o Facture acquittée du prestataire
 - Tableau récapitulatif des dépenses signé par le propriétaire (modèle reçu de la Région avec l'arrêté attributif de subvention)
 - Relevé d'identité bancaire (obligatoire pour s'assurer de la validité des coordonnées bancaires)
 - O Copie de la confirmation d'adhésion à un programme de certification forestière

[⇒] L'aide définitive sera recalculée sur la base de la surface effective du PSG agréé et de la facture acquittée et ne pourra en aucun cas dépasser la somme initialement demandée.

[⇒] La subvention ne pourra être versée qu'après agrément du PSG volontaire par le Conseil du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes.

 Copie de la décision d'approbation du Plan Simple de Gestion émise par le CRPF. 						
J'atteste:						
☐ Être en situation régulière à l'égard de la réglementation en vigueur ☐ Ne pas avoir déjà bénéficié d'une aide de la Région à la rédaction d'un PSG ni sur cette propriété ni sur une autre						
LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR LA DEMANDE						
☐ Justificatif de propriété (matrice cadastrale ou attestation notariée) ☐ Plan de situation de la forêt au 1/25.000 ☐ Relevé d'identité bancaire au nom du demandeur si individuel * ou de la personne morale sinon ☐ Devis pour l'élaboration du Plan Simple de Gestion (devis non engagé) ☐ Attestation relative à la situation d'assujetissement à la TVA ☐ Pour les personnes morales : copie des statuts ou extrait K Bis ☐ Pour les indivisions : mandats autorisant le demandeur à déposer le dossier et signer les documents ☐ Pour les individuels et indivisions, copie recto/verso de la Carte Nationale d'Identité du demandeur (en cours de validité) ☐ Contrat d'engagement républicain signé						
*Dans le cadre de l'indivision, le RIB doit être au nom de l'indivision.						
D	Pate :					
S	ignature :					